

LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle de l'aviateur



- La politique de défense de Singapour
- La violence légitime de l'État
- *La Guerre des Gaules*, de Jules César



ARMÉE DE L'AIR

Enseignement militaire supérieur Air



Casque d'Amfreville. Calotte en bronze.

Bronze, émail, fer, or. IV-III^e siècle av. J.-C. Trouvé dans une rivière à Amfreville-sous-les-Monts.
La Tène II. Saint-Germain-en-Laye, musée d'archéologie nationale (© RMN / Jean Schormans)

Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)

Directeur de la publication :
 Col Bernard Dartaguiette

Rédacteur en chef :
 Cdt Jérôme Leroy

Rédacteur en chef adjoint :
 Cne Safya Chodkiewiez

Rédacteurs du CESA :
 Adc Jean-Paul Talimi
 Sgc Fanny Boyer

Maquette :
 M. Emmanuel Batisse
 M. Philippe Bucher
 Clc Zita Martins Nunes
 Avt Antoine-David Da Silva
 Manteigas

Crédits photographiques :
 Fonds documentaire de la
 bibliothèque du CESA

Diffusion :
 M. Pierre d'Andre
 Clc Dany Bachelet

Correspondance :
 CEMS Air
 1 place Joffre,
 75700 PARIS SP 07 - BP 43
 Tél. : 01 44 42 80 64
 MTBA : 821 753 80 64
 st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

Impression :
 Imprimerie moderne de l'Est

Tirage 2 500 exemplaires

Les opinions émises dans les
 articles n'engagent que la
 responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
 ISSN 1769-4752

Relations internationales – Géopolitique

Cuba et les États-Unis :
 vers un apaisement des relations ? 2

Économie

Les cycles : fluctuations de l'activité économique 4

Stratégie

La politique de défense de Singapour..... 6

Philosophie

Hegel (II) 8

Espace

Les voyages spatiaux 10

Histoire de l'aéronautique et de l'espace

La guerre aéronavale dans le Pacifique 12

Droit et institutions

La Charte de l'environnement..... 14

Sciences

Les âges des métaux : la naissance des civilisations .. 16

Histoire

La conquête de la Gaule par César 18

Pensée politique

La violence légitime de l'État 20

Éthique

Kant et la déontologie..... 22

La bibliothèque essentielle

La Guerre des Gaules, de Jules César 24

Arts

L'art gaulois..... 26

Au fil de la plume

The Commonwealth 28

Cuba et les États-Unis : vers un apaisement des relations ?

À seulement 200 kilomètres des côtes de la Floride, le régime castriste tient tête à son voisin nord-américain depuis maintenant une cinquantaine d'années. L'âge avancé des révolutionnaires cubains et la disparition d'Hugo Chávez, chef de file de l'*Alternative bolivarienne pour l'Amérique*, conduit à s'interroger aujourd'hui quant à l'avenir des relations entre l'île et son voisin nord-américain.

L'affrontement

Cuba, dernière colonie espagnole en Amérique latine, est mise sous tutelle par les États-Unis dès son indépendance en 1898. En échange du retrait des troupes américaines sur son territoire, elle doit accepter dans sa Constitution « l'amendement Platt ». Ce dernier prévoit le contrôle économique mais aussi un droit d'intervention unilatéral des États-Unis sur l'île. Ce texte est abandonné en 1934 en contrepartie d'un bail d'une durée indéfinie accordée à la base militaire américaine située à Guantanamo.

Avec l'arrivée au pouvoir des révolutionnaires cubains en 1959 et leur rapprochement avec l'URSS, les relations avec les États-Unis se dégradent rapidement et Cuba devient une scène d'affrontement entre les deux blocs. Après l'invasion ratée dans la baie des Cochons en avril 1961, mais aussi la découverte de missiles SS-4 soviétiques sur l'île grâce à des vols de reconnaissance d'U-2 américains en octobre 1962, les États-Unis mettent en place un blocus commercial à l'encontre de l'île afin d'asphyxier le régime. Cuba, de son côté, nationalise l'ensemble des intérêts américains sur l'île et se rapproche encore du bloc soviétique qui lui apporte son assistance.

À la chute de l'URSS, en 1991, les États-Unis espèrent faire tomber rapidement le régime. Le blocus est ainsi encore renforcé par les lois *Torricelli* et *Helms-Burton* qui prévoient des sanctions contre les personnes ayant des relations commerciales avec Cuba. La décennie des années 1990, appelée pudiquement par le gouvernement cubain « *periodo especial* », laisse exsangue l'économie cubaine. C'est l'arrivée du tumultueux Hugo Chávez à la présidence du Venezuela, qui va apporter un nouveau souffle au régime... et éloigner de ce fait tout rapprochement avec les États-Unis. Avec l'*Alternative bolivarienne pour l'Amérique* (ALBA) lancée en 2001, Chávez choisit de riposter

aux accords de libre-échange mis en place par les États-Unis avec plusieurs pays d'Amérique latine qu'il estime inéquitables pour ces derniers. L'ALBA, à laquelle participe Cuba, constitue dès lors une instance d'opposition contre « l'empire » américain et permet au régime castriste de se maintenir par de nombreux accords commerciaux.

Après le déchaînement des passions, l'apaisement ?

L'arrivée de Barack Obama à la présidence des États-Unis amorce un tournant dans les relations cubano-américaines, entraînant l'assouplissement du blocus américain à l'égard de Cuba. Sont désormais autorisés les voyages familiaux et culturels à Cuba, les transferts d'argent, mais aussi les exportations de médicaments et de matériel médical. L'importation de biens cubains reste toutefois interdite. L'Organisation des États américains (OEA)⁽¹⁾, qui avait expulsé Cuba de ses membres en 1962, décide en 2009 d'annuler sa décision. Cette annonce a toutefois laissé indifférent Fidel Castro qui a qualifié l'OEA d'organisation « à l'histoire ténébreuse » en raison de sa complaisance dans le passé à l'égard des dictatures militaires en Amérique latine.

Après le retrait du pouvoir de Fidel Castro en 2006 au profit de son frère Raúl et la disparition d'Hugo Chávez en mars 2013, l'ALBA a aujourd'hui perdu ses représentants les plus charismatiques et les plus farouchement opposés à « l'impérialisme américain ». Cet essoufflement idéologique semble se confirmer à Cuba, Raúl Castro ayant nommé en février 2013 comme successeur Miguel Mario Díaz Canel, ingénieur de 52 ans ne faisant pas partie de la génération des révolutionnaires.

Suite à la poignée de mains historique échangée entre les Présidents cubain et américain en décembre 2013, lors des funérailles de Nelson Mandela, le président Raúl Castro s'est dit prêt à dialoguer avec les États-Unis sous réserve que ceux-ci acceptent de ne pas toucher au système politique cubain. Les négociations devront dans tous les cas prendre en compte l'avis de l'influente communauté d'exilés cubains en Floride, forte d'environ 800 000 personnes, qui, après avoir milité activement dans les années 1980 pour renverser le régime castriste, est aujourd'hui dans une position d'attente.

1. L'OEA, créée en 1948, est une institution régionale prônant le dialogue politique dans le continent américain.

Les cycles : fluctuations de l'activité économique

La théorie des cycles explique les fluctuations économiques inhérentes aux économies capitalistes ou économies de marché. La relative régularité entre des mouvements d'expansion et de récession permet de parler de cycles successifs.

Avec la révolution industrielle, les économistes ont remarqué une alternance plus ou moins régulière entre les périodes de prospérité et les périodes de dépression. La question suivante s'est alors posée : les variables économiques ne sont-elles pas soumises à des cycles ? Si certains économistes considéraient ces fluctuations comme conjoncturelles – ce sont des accidents qui peuvent se ressembler, donnant l'illusion de cycles – la plupart estiment que ces fluctuations cycliques engendrées par le comportement des variables économiques, elles-mêmes soumises à des lois, constituent le cadre imposé de la vie économique.

Les théories économiques du cycle :

Dans un premier temps, les explications du cycle économique furent entièrement endogènes, c'est-à-dire qu'elles attribuaient la cause des fluctuations économiques à la structure et au fonctionnement du système économique lui-même.

Des économistes ont découvert, entre autres, quatre cycles réguliers : le cycle Juglar en 1862 (8-10 ans), le cycle Kitchin en 1923 (40 mois), le cycle Kondratiev en 1926 (50 ans), et le cycle Kuznets en 1930 (15-25 ans).

Aujourd'hui, les analystes distinguent les mouvements longs des mouvements courts, qui peuvent avoir des causes endogènes et exogènes (éléments dynamiques extérieurs) :

– *mouvement long* :

- *inhérent au système capitaliste (analyse marxiste)* et à ses contradictions. Dans une logique de maximisation des profits, les capacités de production sont augmentées, créant un effet de surproduction suivi d'une faillite des entreprises et d'une crise ;
- *inhérent au système technique (analyse néo-schumpétérienne)* : les « grappes » d'innovation majeures créent une hausse des prix et une croissance soutenue de la production. Mais une fois leur effet dynamique épuisé, la croissance ralentit avec des tendances du domaine de la récession.

– *mouvement court* :

- *dû à l'interaction du principe de multiplication keynésien et du principe d'accélération (oscillateur de Samuelson)* : l'effet multiplicateur keynésien est un effet psychologique qui part du principe que les variations de l'investissement influent de façon disproportionnée sur la demande finale de consommation. L'effet d'accélération part du principe inverse : ce sont les fluctuations de la demande finale des consommateurs qui pèsent sur le volume de l'investissement. L'oscillateur de Samuelson explique les cycles en conjuguant ces deux hypothèses qui révèlent des problèmes de comportement et de coordination ;
- *dû à des chocs exogènes (politiques monétaires)* : pour Milton Friedman, les cycles sont dus à la manipulation de la masse monétaire par les autorités monétaires. Les émissions de masse (inappropriées) réalisées par l'État provoquent une hausse d'activité et de consommation qui est naturellement et rapidement réajustée par les agents économiques.

Les analyses exogènes sont apparues dans la théorie des cycles dans les années 1970. Elles expliquent comment une impulsion extérieure, relayée par le mécanisme économique, peut devenir un phénomène cyclique.

Les approches attribuent la cause des cycles ou des fluctuations économiques à des éléments extra-économiques. Elles se réfèrent à des phénomènes purement naturels (exemple : cycles de la fertilité du sol/production agricole) ou à des phénomènes humains (phénomènes de population, les « grappes » de progrès technique de Schumpeter). Ainsi, les phénomènes monétaires et fiscaux sont considérés comme extra-économiques (pour les cycles courts et moyens), tout comme les mécanismes politiques, telles les élections. Ces dernières années, la théorie des cycles s'est renouvelée avec la théorie du cycle réel, qui se fonde sur l'hypothèse que les marchés sont toujours en équilibre, y compris pendant les cycles. Par conséquent, le cycle ne serait pas la manifestation de déséquilibres économiques, mais la variation de l'anticipation des agents.

Aujourd'hui, les interprétations des crises contemporaines sont nombreuses : perturbation de l'équilibre économique à cause de l'interventionnisme de l'État, politiques monétaires qui stimulent l'inflation, inflation du crédit, crise organique, modification du système capitaliste.

La politique de défense de Singapour

Singapour, micro-État de 700 km² et 5 millions d'habitants, est capable d'aligner une armée de 385 000 hommes, soit plus que l'armée française. Pourquoi un tel effort militaire ? En quoi consiste-t-il exactement ? Quel est l'impact géostratégique de cette posture de défense ?

Pourquoi un tel effort de défense ?

Se qualifiant de « *little red spot* » (centre de la cible), le système de défense singapourien est bâti sur un sens aigu de sa vulnérabilité. La défaite du 15 février 1942, face à un envahisseur japonais inférieur en nombre alors que les Anglais avaient construit depuis 1920 un « Gibraltar extrême-oriental » imprenable, demeure un traumatisme historique. Confronté à l'hostilité de l'Indonésie de Soekarno, puis au retrait de la puissance coloniale britannique en 1971, Singapour fait appel à Israël pour créer sa défense de toutes pièces. L'héritage israélien dans la politique de défense singapourienne est majeur et fait de Singapour un pays sur le qui-vive et prêt à la guerre. La Cité-État s'écarte toutefois de ce modèle en refusant l'arme nucléaire au nom du principe de juste suffisance des armements. Elle introduit également dans les années 1980 le concept de défense totale, inspiré de la Suède, fondé sur la défense sociale, économique, psychologique, civile et militaire.

Des forces armées (sur)dimensionnées

Les forces armées singapouriennes ont la mission de dissuader d'éventuels agresseurs et de pouvoir remporter une victoire décisive sur l'ennemi en cas d'agression.

En quarante ans, l'armée singapourienne a rallié les standards interarmées modernes pour viser d'être aujourd'hui une armée de quatrième génération. Cette montée en puissance s'est faite au prix d'un investissement massif et régulier : le budget de défense est compris entre 3,5 et 5,5 % du PIB, représentant 30 % du budget de l'État (8 milliards d'euros en 2012). L'ordre de bataille actuel compte 130 avions de chasse, 35 bâtiments de combat (vingtième flotte militaire du monde) et 3 000 blindés. L'efficacité de la défense singapourienne repose en partie sur les performances du rappel des réservistes, mais aussi sur une armée régulière ramassée et commandée par une trentaine de généraux seulement. L'armée singapourienne doit répondre ainsi à une double exigence d'optimisation de ses effectifs et de ses

structures et d'excellence de l'entraînement. À titre d'exemple, l'équipage des frégates a été réduit à 70 hommes. La simulation est utilisée de façon intensive pour accélérer les processus de formation et d'entraînement. Une réflexion est menée pour optimiser la force en s'appuyant sur la capacité d'initiative individuelle de chaque combattant. Singapour dispose également d'un réseau de partenaires pour bénéficier d'espaces d'entraînement, de partage d'expérience opérationnelle et/ou d'équipements militaires de dernière génération (notamment les États-Unis, l'Australie, Israël, la France et l'Allemagne).

Le pays s'est doté enfin d'une capacité étatique de premier plan en matière de recherche de défense et de conduite des programmes d'armement et affirme son ambition de disposer d'une industrie de défense moderne au travers du groupe *Singapore Technologies*. Singapour est ainsi notre second partenaire bilatéral de coopération dans ce domaine.

Quel est l'impact géostratégique de cette posture de défense ?

Singapour met en œuvre une diplomatie ambitieuse et active et entretient d'excellentes relations avec tous les pays, y compris l'Iran, le Pakistan, les Corées du Nord et du Sud, Taïwan et la Chine. Afin de désamorcer pacifiquement les tensions, la Cité-État est un acteur essentiel de l'architecture de sécurité régionale, notamment *via* le développement du volet militaire de l'ASEAN⁽¹⁾ par une réunion annuelle des ministres de la Défense et son élargissement à huit partenaires-clés du jeu géostratégique de l'Asie-Pacifique (ADMM+)⁽²⁾. Singapour est aussi à l'origine de l'*ASEAN Regional Forum* (ARF), volet diplomatique de l'ASEAN qui rassemble tous les pays de l'ADMM+ et huit autres membres, dont l'Union européenne. Enfin, le *Shangri-La Dialogue*⁽³⁾ est devenu un événement annuel majeur visant à renforcer la confiance stratégique par un échange informel sur les questions de sécurité régionale.

De par sa volonté collective, le réalisme de ses ambitions et la longueur de vue de ses choix politiques, Singapour apparaît aujourd'hui comme un pivot stratégique en Asie du Sud-Est, doté d'une influence certaine dans les affaires de sécurité en Asie-Pacifique.

1. *Association of South East Asian Nations*.

2. *ASEAN Defence Ministers Meeting – Plus*.

3. Forum créé en 2002 réunissant les ministres de la Défense de l'Asie-Pacifique sur des questions de sécurité.

Hegel (II)

Le rapport avec autrui : de la dialectique maîtrise-servitude au oui de la réconciliation

La conscience ne pouvant se réaliser que dans une extériorisation, cette réalisation passe nécessairement par une relation avec autrui. Et cette relation commencerait par une « lutte à mort », dont l'enjeu est la reconnaissance, et dans laquelle chaque conscience voudra être reconnue par l'autre. Il ne s'agit pas d'une reconnaissance au sens moral du terme, ni d'une reconnaissance en un sens simplement identitaire : chaque conscience veut être reconnue, pour elle-même, par une autre conscience. Mais une telle relation ne pourra s'accomplir pleinement que si chacune des deux consciences, renonçant à une visée unilatérale, accepte de reconnaître l'autre.

On accorde, dans les exposés scolaires sur Hegel, une grande place à cette dialectique du maître et du serviteur, parfois désignée par l'expression dialectique du maître et de l'esclave. Tout se passe comme si l'histoire humaine commençait par une telle lutte à mort entre deux consciences. L'une (celle de l'esclave) préférant la vie à la reconnaissance, l'autre (celle du maître) acceptant le risque de la mort, poussant le désir de reconnaissance à son terme et s'affirmant ainsi supérieure à l'esclave qui, par crainte de la mort, s'est identifié à la vie biologique, c'est-à-dire à la nature. Ainsi, alors que l'esclave aurait pris pour devise « *Plutôt vivre à genoux que de mourir debout* », le maître aurait lui eu le courage d'incarner la devise inverse et qui semble plus noble : « *Plutôt mourir debout que de vivre à genoux* ». C'est ainsi que le maître aurait dominé l'esclave qui, prisonnier de la peur de la mort, serait condamné à servir le maître (n'a-t-il pas été *conservé pour servir* ?). Le couple travail-jouissance se trouverait ainsi scindé, le travail revenant à l'esclave, la jouissance au maître. Dès lors le renversement serait inéluctable : alors que le maître restera enfermé dans la jouissance et l'ennui (donc passif), l'esclave, obligé de servir, pourra acquérir, par le travail – c'est-à-dire par la maîtrise de soi et des choses –, la culture, source de libération. De là à affirmer que l'esclave deviendra le maître du maître, il n'y a qu'un pas, trop vite franchi, et qui fausse l'esprit du texte hégélien.



Portrait de Hegel par Schlesinger (1831).

On rappellera simplement qu'il ne s'agit pas, comme une image d'Épinal tend à le faire croire, de la lutte entre deux individus, mais bien de deux attitudes possibles de *la* conscience de soi. Car ni la maîtrise ni la servitude ne sont une issue. En vérité, c'est la nécessaire reconnaissance mutuelle des consciences qui est ici visée : l'homme n'est pleinement homme que dans une relation de reconnaissance réciproque. Et c'est bien la leçon que l'on retrouvera dans le roman moderne de Michel Tournier, qui réinterprète le mythe de Robinson : *Vendredi ou la vie sauvage*.

La reconnaissance mutuelle à laquelle aboutit la *Phénoménologie de l'esprit* de Hegel, comme le roman de Tournier, est bien loin de cette lutte à mort à laquelle on réduit trop souvent la pensée hégélienne des rapports avec autrui.

Une moralité concrète : les mœurs

Hegel, soucieux d'extériorité, s'efforce de dépasser la position kantienne dans le domaine de la morale. Kant a eu le mérite de mettre en évidence la « *valeur infinie de la subjectivité* », c'est-à-dire le fait que la personne humaine représente un absolu, dans la mesure où elle porte la loi morale – et la liberté qui lui est liée. C'est parce que l'homme porte en lui cette loi, ce que Kant nomme l'impératif catégorique, qu'il est une personne, digne de respect : alors que toutes choses ont un prix, la personne humaine, seule, a une dignité. Mais la moralité (*Moralität*) ainsi entendue demeure abstraite, elle n'est qu'un moment, et ne se réalise pleinement, selon Hegel, que dans la vie éthique (*Sittlichkeit*), c'est-à-dire dans les mœurs, au sein de la famille, de la société civile et de l'État. C'est dire à quel point la moralité n'est pas seulement de l'ordre de la pure intériorité. Bien sûr, la différence entre la loi civile et la loi morale, c'est que la première vient de l'État, alors que la seconde – qui est pourtant universelle selon Kant – vient de notre conscience. Mais cette moralité doit encore se réaliser dans l'extériorité du monde social, et c'est la raison pour laquelle l'État lui-même sera pensé par Hegel comme le lieu d'une réalisation effective de la liberté.

Les voyages spatiaux

Après le ciel, l'homme s'est lancé à la conquête de l'espace puis de la Lune avant de rêver à des vols habités. Pour cela, il doit venir à bout d'importants défis. Mais, avec la chute du mur de Berlin, l'intérêt des gouvernements pour les voyages spatiaux s'est émoussé et les crédits pour les vols habités stagnent. Aujourd'hui, seule la Chine semble reprendre le flambeau de l'exploration spatiale.

La conquête de l'Espace : aperçu historique

Durant la guerre froide, les Américains et les Soviétiques se sont livrés une bataille de prestige pour la conquête de l'espace. Avec Youri Gagarine, le premier homme dans l'espace, les Soviétiques sont entrés dans l'histoire de l'humanité. En marchant sur la Lune en 1969 avec le programme *Apollo*, les Américains ont pris leur revanche. Les capsules initiales sont ainsi remplacées par des stations orbitales (*Saliout* puis *Mir* et *Skylab* puis l'*ISS*) réalisant des expériences scientifiques sur la métallurgie, la médecine, les cristaux et autres. La durée des séjours spatiaux augmente, passant de quelques jours à 437 jours afin de préparer les équipages à la poursuite de l'aventure dans le système solaire. Mais ce voyage, outre le défi biologique de supporter un séjour dans l'espace de plus de 900 jours, suscite des interrogations techniques.

Aller au-delà de la Lune ?

Dès 1952, l'ingénieur Wernher von Braun envisage d'aller sur Mars. Pour cela, il prévoit d'utiliser un lanceur pour placer sur orbite des vaisseaux avec six membres d'équipage, propulsés par des réacteurs nucléaires. Mais ce projet fut refusé par le président Nixon qui lui préféra celui des navettes spatiales.



En 2004, le président américain G.W. Bush présenta le projet, *Constellation* qui prévoyait à l'horizon 2020 la construction d'un avant-poste sur la Lune pour aller éventuellement après vers Mars. Mais à son arrivée à la Maison-Blanche, le président Obama, peu favorable à la conquête de l'espace, arrête ce programme. Avec l'abandon de la navette trois ans plus tard, les États-Unis n'ont plus aucun programme de vol habité.

Les contraintes techniques et financières

À la différence des sondes automatiques, les vols habités mettent en jeu des vies humaines. La fiabilité de chacun des composants et des sous-ensembles d'une navette est par conséquent un prérequis indispensable. Pour parer à toute panne, les systèmes électroniques des lanceurs et du poste de pilotage sont doublés, voire triplés. Les navettes spatiales américaines possèdent ainsi quatre ordinateurs qui calculent et comparent en permanence leurs résultats.

Ce travail de fiabilisation de l'appareil a un coût : le programme *Apollo* a ainsi coûté l'équivalent de 210 milliards de dollars.

Par ailleurs, le vol spatial doit offrir aux équipages un ensemble d'éléments permettant d'assurer leur vie dans l'espace. Pour mener à bien leur mission, les cosmonautes doivent en effet disposer d'éléments fondamentaux comme l'eau, l'oxygène, l'alimentation, un système de gestion des déchets, mais aussi des équipements qui représentent autant de charges à prendre en compte.

À l'heure actuelle, un voyage sur Mars représenterait un défi technique colossal, impliquant de concevoir un vaisseau spatial capable de résister aux rayonnements et d'atterrir sur la planète rouge. La durée même du voyage, de l'ordre de 500 jours pose également la question de l'adaptation psychologique de l'équipage à une telle mission.

Toutes ces contraintes techniques ou financières dissuadent aujourd'hui l'Occident de mener à bien des vols spatiaux habités jugés trop onéreux et inutiles.

L'entrée de la Chine dans le domaine des vols spatiaux

La Chine, dont la situation budgétaire est plus favorable, a lancé pour sa part un vaste programme de vol spatial dénommé *Shenzhou* avec pour ambition d'envoyer sur la Lune un homme aux alentours de 2025. Le 29 septembre 2011, la station *Tiangong 1* (*Palais céleste*) a été mise en orbite pour tester les missions d'arrimage automatique en vue de l'élaboration d'une station spatiale. Le 16 juin 2012, le vaisseau *Shenzhou 9* qui compte à son bord trois membres d'équipages, dont Liu Yang, la première Chinoise dans l'espace, a réussi à s'amarrer à la station *Tiangong 1*.

L'exploration humaine du système solaire semble aujourd'hui ne plus intéresser les politiques. Sans doute faudra-t-il attendre de voir flotter le drapeau chinois sur la Lune pour relancer le rêve fou des hommes d'aller au-delà.

Sous la haute direction de monsieur Jacques Villain, membre de l'Académie de l'air et de l'espace

Adjudant-chef Jean-Paul Talimi
Rédacteur au CESA

La guerre aéronavale dans le Pacifique

De même qu'elle contraint à des révisions fondamentales des opérations menées sur terre, la puissance aérienne amène les forces navales à revisiter en profondeur leurs modalités d'engagement dans leur domaine d'emploi propre. Les tenants de l'aviation embarquée rencontrent en effet bien des difficultés à faire entendre leur voix pendant l'entre-deux-guerres, où les cuirassés sont considérés comme le noyau des flottes de combat. Le développement des porte-avions n'en connaît pas moins des progrès au cours des années vingt et trente, en particulier dans le domaine de la mise en œuvre de l'aviation embarquée. Le rôle initial d'éclairage des flottes est confié aux hydravions embarqués sur les cuirassés et les croiseurs et se concentre sur l'attaque des navires ennemis en vue de les désamarrer et de permettre leur destruction par les bâtiments de ligne.

De Tarente à Pearl Harbor

Au début de la seconde guerre mondiale, seules la *Royal Navy* britannique, l'*US Navy* et la marine japonaise disposent de porte-avions. La première en tire tout le bénéfice lors de l'attaque de la flotte italienne, dans le port de Tarente (novembre 1940). Les Japonais et les Américains en découvrent les vertus au fil des opérations menées dans le Pacifique à partir de décembre 1941. Ce sont en effet des porte-avions qui déploient les appareils dont l'engagement permet de détruire des unités majeures de la flotte du Pacifique, à Pearl Harbor. Certes, les navires de ligne britanniques *Repulse* et *Prince of Wales* sont coulés par des avions japonais basés à terre, mais la bataille livrée en mer de Corail ouvre des horizons tout à fait prometteurs pour l'emploi de la puissance aérienne embarquée.

La mer de Corail et Midway

Lorsque survient cet événement singulier et inattendu, les amiraux sont convaincus que les flottes de surface sont destinées à s'affronter en fonction des critères qui ont toujours prévalu jusque-là, en faisant usage de leur artillerie et en manœuvrant. Pourtant, les 7 et 8 mai 1942, en mer de Corail, se produit le premier affrontement aéronaval de l'histoire dit « au-delà de l'horizon ». En cette occasion, les deux adversaires se battent par l'intermédiaire de leurs aviations embarquées, à plus de 160 km de distance. Les Américains y laissent un porte-avions et les Japonais en perdent un également, mais un second est gravement avarié.



DR

Manœuvre de la *Task Force 38* au large du Japon en août 1945.

Le même scénario se renouvelle moins d'un mois plus tard à Midway. Cette fois, la marine japonaise engage des forces considérables dans un combat gigantesque qui marque un tournant dans la guerre du Pacifique. Elle y perd quatre porte-avions, qui constituent son noyau dur, coulés par les bombardiers en piqué de l'*US Navy*. Cette dernière déplore la destruction d'un navire de ce type, mais parvient à bloquer l'expansion japonaise dans le Pacifique.

Le porte-avions au cœur des *Task Forces*

Désormais, les porte-avions (les Américains en lancent 26 pendant l'ensemble du conflit, sans compter une centaine de porte-avions d'escorte, et les Japonais, 16) se retrouvent au cœur d'un système d'une rare efficacité fondé sur les *Task Forces*. Celles-ci sont composées de cuirassés, de croiseurs et de destroyers dont la tâche consiste à assurer la protection des porte-avions, devenus l'outil de combat essentiel (*capital ship*). Disposant d'une extraordinaire puissance de feu antiaérienne, ces escadres sont le fer de lance des opérations menées par les Américains en vue de percer le périmètre défensif ennemi et de se rapprocher des îles métropolitaines japonaises.

Lors de la bataille décisive des Mariannes, en juin 1944, 900 avions de l'*US Navy* déployés sur 15 porte-avions détruisent 430 des 473 appareils japonais qui leur sont opposés ainsi qu'un porte-avions. L'affrontement marque le chant du cygne de l'aéronautique navale japonaise qui, laissant dans ces combats la fine fleur de ses équipages, ne se remettra jamais de ce massacre. La dernière grande bataille « au-delà de l'horizon » se déroule autour de Leyte, aux Philippines, mettant aux prises 18 porte-avions chez les Américains (1 300 avions) et 6 chez les Japonais (116 avions). Elle s'achève par la perte de 4 de ces bâtiments pour la marine impériale. La destruction du cuirassé géant *Yamato*, en avril 1945 au large d'Okinawa, par 386 avions américains, illustre le renversement qui s'est produit pendant ces quatre années de guerre sur le plus grand océan du globe. **De simple moyen d'appui, le porte-avions est devenu l'instrument principal des flottes de combat. De cette manière, en offrant une place centrale à la puissance aérienne, il a bouleversé en profondeur la stratégie navale.**

La Charte de l'environnement

La Charte de l'environnement adoptée par une loi constitutionnelle du 1^{er} mars 2005 a été introduite dans le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 et est donc intégrée au bloc de constitutionnalité. La protection de l'environnement acquiert ainsi une valeur constitutionnelle au même titre notamment que la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et les principes fondamentaux des lois de la République. Ce texte, composé d'un préambule et de dix articles, reconnaît aux citoyens de nouveaux droits, mais aussi des devoirs.

Une prise de conscience

À la fin des années 1990, les catastrophes écologiques se multiplient, comme les tempêtes *Lothar* et *Martin* du 27 et 28 décembre 1999 ou le naufrage du pétrolier *Erika* le 12 décembre 1999. En parallèle, des études menées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GEIEC) à propos du réchauffement climatique prédisent une augmentation inquiétante de la température dans les décennies à venir.

Fort de ce constat, le président de la République Jacques Chirac affirme, en septembre 2002, au sommet de la Terre de Johannesburg : « *Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. La nature, mutilée, surexploitée, ne parvient plus à se reconstituer, et nous refusons de l'admettre. L'humanité souffre. Elle souffre de mal-développement, au nord comme au sud, et nous sommes indifférents. La Terre et l'humanité sont en péril, et nous en sommes tous responsables.* » Pour donner corps à ces propos, le Gouvernement lance une vaste consultation nationale sur le sujet et charge le professeur Yves Coppens de présider une commission avec pour mission d'établir un texte à valeur constitutionnelle sur l'environnement.

La Charte

L'affirmation des principes de prévention, de précaution et de responsabilité écologique existait déjà au niveau législatif et notamment dans le Code de l'environnement et dans les divers traités européens ratifiés par la France, mais ces principes ayant dorénavant **une valeur constitutionnelle vont s'imposer non seulement à l'administration mais également au législateur**. Le Conseil constitutionnel peut ainsi se référer à la Charte pour censurer une disposition législative. Adoptée le 28 février 2005 par le Parlement réuni en Congrès à Versailles,

elle comporte dix articles et « *consacre un droit, celui de vivre dans un environnement équilibré et favorable à la santé, et un devoir, celui de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement, qui pèse sur toute personne. La prévention des atteintes à l'environnement et la réparation des dommages doivent être assurées, dans des conditions définies par la loi. La Charte énonce et définit le principe de précaution en matière environnementale. Elle dispose que les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable et assurent à cet effet la conciliation entre la protection de l'environnement et le développement économique et social. Le droit d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les personnes publiques et celui de participer aux décisions publiques ayant une incidence sur celui-ci sont reconnus et les conditions de leur exercice sont définies par la loi. Enfin, est consacré le rôle de l'éducation et de la recherche dans la préservation et la mise en valeur de l'environnement.* »⁽¹⁾

Un texte innovant ?

Le Charte instaure une parité entre les droits et les devoirs. Elle marque ainsi la volonté du législateur constituant de trouver un équilibre entre la recherche, l'innovation, le développement économique et la volonté de protéger l'environnement.

Désormais, les citoyens disposent de nouveaux droits : « *Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* » (art. 1), mais ont aussi des devoirs : « *Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement* » (art. 2). La Charte instaure le principe du « pollueur payeur » et définit la notion d'une responsabilité écologique : « *Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.* » (art.4).

Elle consacre le développement durable comme nouveau choix de société et instaure le principe de précaution qui permet de définir des mesures de protection « *afin de parer à la réalisation du dommage* » (art.5).

En guise de conclusion, l'article 10 proclame : « *La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France.* » Comme elle a pu le faire à l'époque de la Révolution française avec la Déclaration des droits de l'Homme, la France entend désormais promouvoir à l'échelle internationale son action dans la défense de la cause environnementale.

1. D'après le compte rendu du Conseil des ministres du 25 juin 2003.

Sous la haute direction de madame Odile Fuchs-Taugourdeau, magistrate, vice-présidente de section au tribunal administratif de Paris

Les âges des métaux : la naissance des civilisations

Le mythe des âges de l'humanité se développe à partir de l'Antiquité : à l'âge d'or succèdent l'âge d'argent puis l'âge d'airain (dit aussi de bronze) et enfin l'âge de fer. Plus tard, ce mythe laisse place à une réalité objective : un lien réel est établi entre le travail des métaux (bronze et fer) et le développement des sociétés.

L'évolution humaine ayant connu un certain nombre d'étapes métallurgiques liées au progrès technique et aux conditions écologiques, la question s'est posée du lien entre le métal et le développement des sociétés. À la fin du XIX^e siècle, les archéologues ont mis en place les premières classifications et fait apparaître de manière distincte un âge du bronze et un âge du fer.

Métaux, métallurgie et développement des sociétés

L'histoire des civilisations a en effet suivi l'évolution du travail du métal et de la pratique de la métallurgie, apparus progressivement dans les différentes régions du monde.

Dans un premier temps, le travail du cuivre, de l'or et de l'étain coexiste avec le travail de la pierre et de l'os. Si certains parlent d'un âge du cuivre, on ne peut réellement parler d'âge concernant ces métaux. Le cuivre, présent naturellement dans la croûte terrestre, serait la première matière à avoir été travaillée, suivie de l'or, dont les pépites sont présentes dans les rivières et les roches, et qui constitue une matière facile à marteler à froid. La métallurgie du cuivre apparaît en Anatolie au VII^e millénaire av. J.-C., puis se répand en Iran et en Égypte à partir de 3800 av. J.-C. Entre 3500 et 2500, elle devient courante aux frontières entre l'Orient et l'Occident. Le cuivre est ainsi fondu afin d'être moulé selon les besoins de l'artisan. Des centres d'exploitation du minerai de cuivre se développent en même temps que de riches sociétés, friandes d'objets en cuivre et en or. C'est la naissance des nécropoles et des sépultures « princières », avec leurs ornements en argent. Dans les sociétés plus modestes, de l'arsenic est ajouté au cuivre pour affermir la matière. Le cuivre et l'or, peu résistants au choc, sont surtout utilisés pour créer des éléments de parure, des armes de parade ou de la vaisselle d'apparat.

À partir de 2500 av. J.-C., l'étain est à son tour travaillé, et va jouer un rôle majeur dans le développement des grands courants commerciaux et des premiers grands empires du monde. En effet, l'alliage de cuivre et d'étain, qui permet d'obtenir du bronze, apparaît à la fin du III^e millénaire av. J.-C. puis en Europe au début du II^e millénaire av. J.-C., représentant ce qu'on appelle **l'âge du bronze**. Après la Malaisie et le Nigeria se dressent les empires d'Égypte, d'Assyrie, d'Inde

et de Chine (dynastie Shang). Le bronze, plus fluide en fusion et plus dur à froid que l'or, permet de confectionner des armes et des outils de qualité.

À l'âge de bronze succède **l'âge du fer**, qui annonce le franchissement d'une nouvelle étape historique grâce à la maîtrise de la métallurgie du fer, qui représente une technique assez complexe et dont l'origine remonte dans un premier travail du matériau ferreux de météorites trouvées dans les déserts de l'Orient. Rendue possible entre 1500 et 1000 av. J.-C., dans une région qui va de l'Anatolie à l'Iran (puis au VIII^e siècle av. J.-C. pour la France et l'Europe centrale), cette technique consiste dans un premier temps en une réduction partielle du minerai. Le fer est ensuite cinglé à l'aide de lourdes masses pour en extraire des fragments de métal qui sont rassemblés en lingots. Il doit ensuite être re-martelé dans des conditions physiques et thermiques précises pour mettre l'objet en forme et lui donner les qualités indispensables à son usage (insertion du carbone par cémentation pour l'aciérer et le rendre plus dur). Le fer étant la matière la plus solide jamais travaillée, il connaît un développement d'une ampleur inégalée. Grâce à la fabrication des armes, l'âge du fer voit l'épanouissement de petits peuples guerriers (les Scythes, les Thraces, les Celtes). Le développement du commerce met en place un nouvel ordre économique où domine la vie agricole et surtout pastorale. L'artisanat se spécialise et l'*oppidum* celtique se développe, en particulier sous la Tène (second âge de fer), période où le fer joue un grand rôle dans la vie militaire mais aussi quotidienne.

L'apport du travail archéologique dans la connaissance des âges des métaux

Pour valider le lien entre les métaux et le développement de l'humanité, les scientifiques ont mené des recherches et des études en laboratoire. Les fouilles archéologiques ont permis de reconstituer de façon partielle l'organisation du travail des bronziers et des forgerons dans la société protohistorique. Les archéologues ont étudié les traces de fourneaux, les moules, les laitiers (matières vitreuses qui se forment à la surface des métaux en fusion), le positionnement des outils de métallurgie, les poinçons etc. Grâce aux analyses en laboratoire, ils ont pu préciser les différentes techniques utilisées : la radiographie permet d'expliquer les montages effectués, la spectrographie renseigne sur la composition chimique des métaux, et la métallographie révèle la structure microscopique du métal ainsi que les traitements physiques et thermiques qu'ils ont subis (histoire interne des objets). Ce travail scientifique a constitué un élément indispensable à la reconstruction historique du développement des civilisations.

À chaque apparition d'un métal a correspondu une évolution sociale. Un lien avéré peut donc être établi entre le métal, l'émergence et l'évolution de la civilisation.

Sous la haute direction de monsieur le doyen Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

La conquête de la Gaule par César

En 58 av. J.-C. les Helvètes envahissent le territoire des Éduens, qui demandent l'aide des Romains. Jules César, qui entend jouer un rôle de premier plan à Rome, utilise ce prétexte pour conquérir la Gaule. Après sept années d'âpres combats, le général romain assiège à Alésia les derniers Gaulois qui résistent sous le commandement de Vercingétorix.

La Gaule au I^{er} siècle avant J.C

Avant la conquête romaine, la Gaule est un ensemble de peuples disparates qui partagent cependant une même culture. Ce vaste territoire, qui englobe la Suisse, la Belgique et le Sud-Ouest de l'Allemagne actuelle, est riche en produits agricoles et métallurgiques. Plus d'une soixantaine de peuples, dont les plus importants sont les Arvernes, les Éduens, les Parisii ou les Vénètes, obéissent à une aristocratie guerrière. Majoritairement ruraux, les Gaulois résident aussi dans des *oppida*, cités fortifiées où prospèrent l'artisanat et le commerce. Cette Gaule, dite « chevelue », s'oppose à la Gaule « transalpine », ou *Provincia romana*, conquise en 125 avant notre ère par les Romains, qui s'étend de Lyon à Toulouse.

La conquête romaine

En 58 av. J.-C., les Helvètes envahissent le territoire des Éduens (Bourgogne actuelle) qui appellent à l'aide Jules César, proconsul (gouverneur) de la *Provincia*, mais aussi général ambitieux qui comprend très vite que cette campagne militaire peut lui servir de tremplin politique. C'est pourquoi non seulement il protège ses alliés, mais il entreprend également une grande campagne militaire dans le nord du pays. Un an plus tard, au terme d'une subtile politique mélangeant opérations militaires très brutales et gestes d'amitié et d'alliance, il parvient à soumettre les peuples gaulois. Il exige d'eux un immense tribut en nature comprenant des chevaux, des armes, du blé et des métaux. Cependant, en 54 av. J.-C, les Gaulois refusent cet asservissement et se révoltent. Mais, loin de s'unir, ils attaquent les légions romaines en ordre dispersé et Jules César n'a aucun mal à mater cette révolte. Au début de l'année -53, « voyant la Gaule tranquille⁽¹⁾ », le général rentre en Italie. Les Carnutes et les Arvernes, peuples du centre de la Gaule, s'allient autour de Vercingétorix, jeune aristocrate arverne qui réussit à fédérer cette révolte en établissant un plan audacieux : attaquer au sud pour isoler les légions romaines stationnées à Sens (Bourgogne). Jules César, aidé de son fidèle lieutenant Labienus, redresse la situation et reconquiert les villes insurgées du centre de la France. Vercingétorix, qui connaît la discipline et la force des légions romaines, évite le combat direct et mène une

politique de la terre brûlée pour « *interdire aux Romains le fourrage et les apprivoisements* »⁽²⁾. Mais les habitants d'Avaricum (Bourges) refusent de brûler leur ville ; César y ravitaille donc ses troupes et massacre les 40 000 habitants.

Le siège d'Alésia

Au printemps, Vercingétorix établit un camp fortifié à Gergovie et inflige une terrible défaite au général romain. Le chef gaulois, sentant la victoire proche, décide d'attaquer six légions de César, qui se replie vers la *Provincia*. Cependant, son assaut se heurte à la cavalerie de mercenaires germains enrôlés par César pour couvrir sa retraite et suppléer la défection des Éduens. Vercingétorix doit battre en retraite vers l'*oppidum* escarpé d'Alésia⁽³⁾. César, ne voulant pas reproduire l'erreur de Gergovie, décide de l'assiéger. À cette fin, il entoure le plateau d'Alésia d'un double mur en bois fortifié et flanqué de 23 tours. Pour bloquer la cavalerie gauloise, il creuse aussi des fossés de 4 mètres de profondeur, des buttes de terre hérissées de pics et plante dans la plaine des pieux surmontés de pointes en fer.

Le dénouement

Une armée gauloise de 60 000 hommes venue en renfort ainsi que trois tentatives de sortie des assiégés ne parviennent pas à desserrer l'étau de César. Après cinq semaines d'âpres combats, Vercingétorix, qui n'a plus de vivres alors que l'hiver arrive, décide de se rendre. Les Romains réduisent en esclavage 70 000 Gaulois. Près de 10 000 guerriers gaulois meurent, contre 2 500 légionnaires romains. La légion romaine, disciplinée et très bien organisée, a défait à Alésia une armée gauloise nombreuse, à la bravoure reconnue, mais dont la mobilisation tardive lui est fatale. César revient à Rome en général triomphant, accompagné d'une armée dévouée. Vercingétorix est exhibé dans la capitale romaine avant d'être emprisonné puis assassiné. « *En moins de dix ans qu'a duré sa guerre dans les Gaules, il (César) a pris d'assaut plus de huit cents villes, il a soumis trois cents nations différentes, et combattu, en plusieurs batailles rangées, contre trois millions d'ennemis, dont il a tué un million, et fait autant de prisonniers.* »⁽⁴⁾

Un an après la chute d'Alésia, la ville d'Uxellodunum⁽⁵⁾ se révolte. Pour dissuader les autres villes, César fait alors couper les mains de tous les combattants. La Gaule est pacifiée et restera romaine pendant plus de 400 ans.

1. César, *Commentaires sur la Guerre des Gaules*. Livre VI.
2. César, *Commentaires sur la Guerre des Gaules*. Livre VII.
3. Aujourd'hui Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or).
4. Plutarque, *Vie de César*, 16.
5. Dans le Quercy.

Sous la haute direction de monsieur François Pernot, professeur des Universités en histoire moderne

La violence légitime de l'État

La première formulation d'une théorie de la violence légitime de l'État peut être attribuée à Thomas Hobbes, dans *Le Léviathan* (1651) : l'homme étant selon lui, à l'état de nature, « un loup pour l'homme », ce dernier préfère troquer sa liberté contre sa sécurité et confie à l'État, à travers un « pacte social », l'usage de la force pour faire respecter la paix collective. Les citoyens renoncent ainsi à l'usage de la vengeance et de la violence privée au profit d'une force publique.

Rousseau reprend cette idée de délégation de la violence physique à l'État avec la notion de « contrat social » (1762) : l'état de nature étant caractérisé, comme chez Hobbes, par la loi du plus fort, il ne peut y avoir selon lui de société libre et paisible sans que chacun renonce à sa propre capacité de violence. La liberté collective ne peut donc être acquise qu'à la condition que chacun renonce à une part de sa liberté individuelle, au profit de l'intérêt général, garanti par des lois qui s'appliquent à tous de la même manière et que l'État a pour charge de faire respecter. À la différence de Hobbes, qui admet que le peuple renonce à sa liberté, Rousseau considère que le peuple reste libre et souverain du fait même de son consentement à devenir également sujet : « *Afin donc que le pacte social ne soit pas un vain formulaire, il renferme tacitement cet engagement qui seul peut donner de la force aux autres, que quiconque refusera d'obéir à la volonté générale y sera contraint par tout le corps : ce qui ne signifie autre chose sinon qu'on le forcera d'être libre* » (*Du Contrat social*, Livre I, chap. VII). Certains auteurs reprocheront à Rousseau d'avoir posé les fondations idéologiques de la Terreur révolutionnaire, dont les massacres ont été justifiés au nom de la liberté.

À la suite des théoriciens du contrat, Max Weber développe la notion de violence légitime de l'État, non pas en tant que l'un de ses attributs parmi d'autres, mais en tant que manifestation de sa raison d'être : « *Nous entendons par État, une entreprise politique de caractère institutionnel lorsque et tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la violence physique légitime.* » (*Le Savant et le Politique*, 1919). En effet, Weber rappelle que s'il n'existait que des structures sociales d'où toute violence serait absente, le concept d'État aurait alors disparu et il ne subsisterait que ce qu'on appelle, au sens étymologique, « l'anarchie ».

À divers degrés, plusieurs mouvements ont d'ailleurs cherché soit à rejeter l'existence même de l'État (les anarchistes), soit à délégitimer la violence physique exercée par la police ou l'armée (courants issus de mai 1968). Ces formes de contestation n'ont toutefois pas remis en cause l'exercice par l'État de son rôle de contrainte physique, à condition qu'il n'en abuse pas et qu'il l'exerce de manière proportionnée, dans un cadre légal et démocratique.

A contrario, trois phénomènes illustrent les craintes d'un renoncement par l'État au plein exercice du monopole de violence physique dont il dispose.

Le premier concerne l'existence des mafias, dont les racines culturelles dans le Sud de l'Europe sont anciennes, et qui prospèrent sur les défaillances des États.

Le second, récurrent à travers l'histoire, est celui des milices, que l'on voit se constituer lorsque les habitants d'un quartier, d'une ville ou d'une région jugent l'État inapte à garantir leur sécurité.

Enfin, le mercenariat, c'est-à-dire l'emploi de combattants étrangers au conflit et donc aux États concernés, reste une pratique courante dans certaines régions du monde. La frontière entre le mercenariat et les « sociétés militaires privées », très employées par exemple par les États-Unis en Irak et en Afghanistan, n'est d'ailleurs pas toujours évidente. La France, si elle bannit officiellement le mercenariat (loi de 2003), a engagé depuis 2012 une réflexion sur une modification du cadre actuel, concernant en particulier l'embarquement de gardes privés armés à bord des navires de commerce. La défiance vis-à-vis des mercenaires est en tout cas très ancienne. Machiavel, dans *Le Prince* (1513), avait perçu la nécessité pour l'État de disposer d'une force armée qui lui soit propre : « *Les capitaines mercenaires sont ou ne sont pas de bons guerriers : s'ils le sont, on ne peut s'y fier, car ils ne tendent qu'à leur propre grandeur, en opprimant soit le prince même qui les emploie, soit d'autres contre sa volonté ; s'ils ne le sont pas, celui qu'ils servent est bientôt ruiné.* »

Kant et la déontologie

Si l'éthique de la vertu pose la question du « qui dois-je être ? », la déontologie pose celle du « comment dois-je me comporter ? » Éthique normative par excellence, la déontologie est souvent confondue à tort avec le droit. La mise en place de codes de déontologie régulant les activités de diverses professions ajoute à la confusion en faisant de l'impératif catégorique kantien le socle de règles imposées par le collectif aux particuliers. Bien plus qu'une simple liste d'actions moralement autorisées ou interdites, la déontologie invite à une véritable réflexion rationnelle de chacun sur son comportement.

Loin de se poser comme une simple imposition de règle, la déontologie développée par Kant est une invitation à la réflexion rationnelle, à l'autonomie de pensée et à la volition, c'est-à-dire pour reprendre Locke, l'usage de la volonté pour produire ou cesser de produire une action. Science du discours (*logos*) sur les devoirs (*deon*), la déontologie n'en est pas moins une éthique de l'autodétermination. Kant souligne à ce titre que seuls les actes commis « par devoir » suivant le principe de volition sont moraux. En d'autres termes, le philosophe allemand insiste sur l'importance de la volonté comme déterminant de l'acte moral. Agir « conformément au devoir », c'est-à-dire suivant une « logique d'adéquation normative », ne serait donc pas gage de moralité. Conséquemment, suivre un code prescrivant des règles de conduite, fussent-elles légitimes, ne suffit pas pour qu'une action soit morale. Encore faut-il que cette action soit l'expression d'une volonté individuelle autonome rationnelle et qu'elle repose sur une maxime universalisable conformément à l'impératif catégorique.

L'opposition entre Emmanuel Kant et Benjamin Constant sur le « droit de mentir » illustre parfaitement la difficulté inhérente à l'universalisation de règles pouvant conduire à un absolutisme moral. Si, pour Kant, dire la vérité est un devoir absolu et ce indépendamment des conséquences, pour le philosophe français « *nul homme n'a droit à la vérité qui nuit à autrui* ». Appliquée formellement, l'interdiction de mentir au nom du devoir de dire la vérité pourrait en effet mener à des situations tragiques. De la même manière, l'application de règles imposées comme universelles en privant l'Homme de cette « *liberté morale qui seule, selon Rousseau, rend l'homme vraiment maître de lui-même* », le prive en même temps de « *sa qualité d'homme* ».

Pour reprendre, en le transformant, le dilemme d'Euthyphron développé par Platon, la question se pose de savoir si une règle morale est commandée par une autorité légitime parce que cette règle est morale ou si la règle est morale parce qu'elle est commandée par l'autorité légitime. Tout le débat sur l'obéissance passive ou la soumission à l'autorité se trouve résumé ici. Toute la complexité de la déontologie également. La seconde proposition du dilemme renvoie inévitablement à la position méta-éthique dite du « commandement divin » postulant que le Bien et le Mal sont déterminés par Dieu. Cette idée se retrouve d'ailleurs dans le Décalogue, dont la formule catéchétique impose entre autres le bannissement du mensonge. Autre commandement, le célèbre « tu ne tueras pas » de l'Exode et du Deutéronome, lu au travers de l'approche déontologique, ne peut manquer d'interpeller le militaire.

La déontologie poussée à son extrême revient à envisager le monde selon une approche déterministe dépossédant l'individu de son libre arbitre, auquel, selon saint Thomas d'Aquin, est attachée la morale. Or la négation du libre arbitre revient à déresponsabiliser l'individu qui devient un « rouage » parmi d'autres d'une machine qui le dépasse et, ce faisant, à séparer morale et contingence. Contre ces excès Descartes plaide en faveur de la liberté d'indifférence, c'est-à-dire le libre choix de faire ou ne pas faire. Nietzsche quant à lui invite à la liberté d'esprit, et Hannah Arendt en appelle à la responsabilité.

L'éthique déontologique ne peut donc pas être limitée à un code de conduite. Sa complexité et les risques de dérives qu'elle comporte imposent de la prudence et la conservation du libre arbitre de chacun. William D. Ross propose une solution permettant de conjuguer déontologie et contingence en affirmant l'existence de devoirs *prima facie* applicables *a priori* uniquement lorsqu'aucun autre devoir plus fort n'existe, et de devoirs *réels* applicables à une situation spécifique.

En recherchant le Bien commun, notamment au travers du test d'universalisation, la déontologie, comme la vertu, est indexée à l'altérité. En cela elle n'est peut-être pas si opposable au conséquentialisme qu'il n'y paraît. Après tout, n'est-ce pas Jeremy Bentham qui créa le terme « déontologie » ?

La Guerre des Gaules de Jules César

Dans *De Bello Gallico*, le général romain César, alors proconsul, se fait figure héroïque de la guerre des Gaules (58-52 avant J.-C.). Grâce à l'esthétique de son discours, il sert la propagande césarienne qu'il met au service de sa politique intérieure et de ses ambitions : prendre le pouvoir à Rome.

En -58, César entre en Gaule pour aider les Éduens, peuple celte du Nord. Il décide alors de conquérir les Gaules – la Gaule est à l'époque divisée en deux. Grâce à ses forces armées toujours plus nombreuses, il accumule les victoires, profite des alliances et des tensions existant entre les différents peuples gaulois, et dispense avec force une terreur meurtrière. En -52, il réussit à vaincre Vercingétorix à Alésia et place la Gaule sous occupation. César, qui possède une certaine éloquence à l'écrit, digne de celle de Cicéron, rédige la même année *La Guerre des Gaules*, composée de 7 volumes⁽¹⁾.

César, mémorialiste et historiographe

Grâce à cette œuvre, qui constitue un témoignage inestimable, César apporte aux lecteurs contemporains des connaissances géographiques précieuses, sur le site d'Alésia par exemple. Il donne également une nouvelle dimension au genre historique à Rome en mêlant de la documentation officielle (lettres, rapports et comptes-rendus) à ses propres écrits (son journal de marche) pour constituer des livres de forme annalistique (découpés en année). Le récit imbrique donc des sources variées, mêlant le style administratif et le discours d'intention. En somme, il s'agit d'un véritable travail de mémorialiste que César présente comme un canevas qui pourra être complété et rehaussé par les historiens.

Son travail s'inscrit dans la tradition historiographique antique grâce au choix d'une structure chronologique et à la succession d'éléments obligés : marches, traversées de fleuves ou de mers, discours, descriptions, sièges, batailles... La combinaison de ces éléments permet de susciter l'intérêt, d'éveiller le sens dramatique et d'attiser la réflexion.

Une rhétorique au service de la cause césarienne

Au nom du principe de l'éloquence, qu'il a développé dans son traité sur la langue latine *De analogia*, César accorde une importance particulière au choix des mots : c'est l'*elegantia Caesaris*. Dans son œuvre, il développe des procédés de persuasion qui reposent sur l'art de nommer et de taire ainsi que sur le faire-valoir par contraste.

Par exemple, il amplifie les événements qui jouent en sa faveur et minimise les autres. Il met en place une logique de discours qui légitime l'action et l'éventuel échec qui s'est ensuivi. Lorsqu'il raconte une offensive, il insiste toujours sur les griefs qui ont conduit à l'attaque, et lorsque l'armée romaine subit une défaite, il normalise les circonstances qui ont conduit à cet échec et utilise des tournures impersonnelles. Les circonstances sont donc toujours adaptées à son intention directrice.



Vercingétorix se livre à Jules César à l'issue du siège d'Alésia. Peinture de Lionel Royer.

Dans une logique similaire, il met en avant certains personnages au détriment d'autres. Certains sont identifiés comme étant positifs et bienveillants (Vercingétorix, pour mieux gommer le sentiment collectif qui anime la résistance gauloise) et d'autres, à l'inverse, sont assimilés au mal, à l'ennemi (Pompée et ses partisans). Le lecteur va donc assimiler au bien tout ce qui va dans le sens des premiers et au mal tout ce qui suit la logique des seconds. Sa manière de dire et de présenter les faits suggère toujours une manière de les interpréter.

Une reformulation de l'Histoire pour une renommée dirigée

La *Guerre des Gaules* sert en premier lieu la propagande de César, qui souhaite plus que toute chose prendre le pouvoir à Rome face à Pompée. Son travail d'écriture permet en effet d'opérer une action de renommée dirigée. S'il biaise la représentation historique, il s'appuie néanmoins sur une documentation officielle et ne mêle pas ses sentiments au discours : il déteste ce qui est de l'ordre des confidences personnelles. Par ailleurs, sa mise en scène dans le récit permet de connaître de manière précise la personnalité de Jules César. Finalement, l'image d'*Imperator* parfait, de figure idéale qu'il s'est créée, va constituer le fondement de son idéologie, sur laquelle il s'appuiera lorsqu'il sera à la tête de son empire.

Grâce à cette œuvre, César atteint un juste équilibre entre les procédés narratifs dépouillés et le style oratoire. Ce genre documenté va inspirer d'autres écrivains, donnant naissance au genre des mémoires, les *commentarii*.

1. En 51-50, son ami Hirtius compose le 8^e volume.

L'art gaulois

Longtemps délaissé par les archéologues, le monde gaulois est un vaste territoire⁽¹⁾ qui a vécu à l'ombre de son colonisateur romain pendant plus de 400 ans. Mais les recherches récentes ont mis au jour une civilisation brillante et complexe qui a produit un art dont la finesse dénote une maîtrise technique confirmée et une sensibilité artistique originale, inédites dans le monde occidental.



DR

Alors que les Romains, pragmatiques, empruntent aux Grecs leur religion et leur statuaire, les Gaulois, s'ils s'inspirent aussi des modèles grecs ou étrusques, développent un art qui leur est propre. Les œuvres gauloises, à l'image de leur mythologie polythéiste, livrent un univers naïf mais extrêmement riche, dominé par le mystère de la mort et le caractère irrationnel de la vie.

L'orfèvrerie

Les Gaulois deviennent les maîtres incontestés des objets martelés, dont le meilleur exemple est le chaudron, ce récipient destiné aux libations religieuses. Le martelage des métaux accentue la mise en valeur du jeu des ombres et des lumières et donne vie aux expressions. Les métallurgistes gaulois inventent aussi la soudure à l'étain, découvrent le laiton, un alliage de cuivre et de zinc qui imite l'or, ainsi que l'émail rouge. Ces procédés vont donner à leur production une originalité jamais égalee en Occident.

Les vestiges les plus anciens sont des plaques de bronze recouvertes de figures géométriques obtenues au repoussé par estampage, qui garnissent des ceintures ou des chars. Dans le Sud de la France, quelques gravures esquissent maladroitement des hommes ou des animaux. Les Gaulois, peuple de commerçants, rapportent de leurs échanges des vases et des bijoux grecs⁽²⁾. Les artisans vont alors s'inspirer des motifs grecs pour les transposer sur les bracelets en or, les casques de guerriers ou les torques. Sur l'extrémité du collier de Reinheim, un artisan sculpte Athéna coiffée d'un casque décoré d'une chouette. Cette pièce de taille modeste est cependant d'une remarquable finesse et conserve des proportions harmonieuses. Cette influence est cependant éphémère : l'orfèvrerie gauloise lui préfère un style baroque et fantastique riche d'animaux stylisés, de monstres tourmentés et de courbes sinueuses. Les figures humaines, naïvement disproportionnées, s'opposent à la complexité des figures géométriques. Ce travail est d'autant plus remarquable qu'il figure sur des casques ou des boucles de ceinturons.

Les sculptures

L'art sculptural des Gaulois s'est sans nul doute d'abord exprimé sur du bois, matière première abondante sur leur territoire. Il reste peu de traces de ces œuvres, hormis des *ex-voto* en bois de chêne. À Roquepertuse (Bouches-du-Rhône), les Gaulois ont bâti un imposant sanctuaire religieux en bois dont il ne reste aujourd'hui qu'un linteau en pierre, gravé de têtes de chevaux, qui repose sur des piliers creusés d'alvéoles contenant des crânes humains. Au pied de ce portique sont posées des statues de pierre d'hommes accroupis. Le dépouillement technique évoque la statuaire égyptienne : le personnage est assis la main posée sur un crâne à la manière d'un scribe. Ce buste ne comporte aucun détail anatomique ni effet de draperie. Les contours simples, les surfaces lisses, tout juste rompus par un quadrillage qui laisse supposer un tissu, évoquent la puissance et la majesté du personnage. Non loin de là, tel Janus, deux têtes humaines accolées sont enserrées par les pattes d'un gigantesque oiseau.



DR

Casque d'Agris
(IV^e siècle avant J.-C.).

Mais les Gaulois demeurent avant tout des forgerons qui aiment tordre et soumettre les métaux. Pour les représentations humaines ou divines, ils martèlent donc des plaques de bronze qu'ils assemblent avec des soudures, le tout étant maintenu par une structure interne en bois. Sur la statue d'Entremont, la finesse du martelage rend l'ondulation des cheveux, le modelé des sourcils, et l'art de l'émailleur rend vivant le regard. Enfin, les statues intitulées *Bêtes de Noves* représentent la mort sous la forme d'un carnassier androphage. Cet ensemble traduit cette appréhension permanente des Gaulois pour la mort et l'au-delà.

À la veille de la conquête romaine, les Gaulois délaissent l'art purement décoratif pour s'orienter vers une iconographie qui exprime des croyances. Mais avec la colonisation romaine, ils en viennent à se conformer aux canons esthétiques du statuaire gréco-romain tout en conservant cette pointe d'originalité héritée de leur bestiaire mythologique.

1. Il englobe la Suisse, la Belgique et le Sud-Ouest de l'Allemagne actuelle.
2. Dans la tombe de la *Dame de Vix* (Côte-d'Or), datée du VI^e siècle avant J.-C., les archéologues découvrent un cratère grec en bronze (vase de libation) de 1,50 m et pesant 200 kg.

The Commonwealth

The Commonwealth of Nations or The Commonwealth is an association of 54 autonomous sovereign states, most of which have been part of the British Empire at some point in their history. It was established in 1931 and meets to discuss matters of common interest and concern.

It was launched in 1931 when the Statute of Westminster gave legal recognition to the independence of dominions known as the “British Commonwealth.” The first members were Australia, Canada, New Zealand, South Africa, the Irish Free State and Dominion of Newfoundland and the United Kingdom.

The head of the Commonwealth is Queen Elizabeth II, but her position is symbolic, and the Commonwealth Secretary-General is the chief executive of the organization. The Secretary-General is elected to a maximum of two four-year terms. The election is held by the assembled Heads of Government and other ministerial representatives. He is responsible for facilitating cooperation between members including assisting and advising on policy development, and providing assistance to countries in implementing the policies and decisions of the Commonwealth. It has observer status in the United Nations General Assembly.

Presently, sixteen of the member states are “Commonwealth Realms” with Queen Elizabeth II also their head of state: apart from the United Kingdom, the other nations include: Australia, Canada, New Zealand, Jamaica, Barbados, the Bahamas, Grenada, Papua New Guinea, the Solomon Islands, Tuvalu, Saint Lucia, Saint Vincent and the Grenadines, Antigua and Barbuda, Belize, and Saint Kitts and Nevis. Queen Elizabeth is represented by a Governor-General in each realm.

Five other member nations are monarchies with their own separate monarchs: Brunei, Lesotho, Malaysia, Swaziland, and Tonga. The rest of the members are republics.

The government members exercise no power over the others; it is an international organization in which all the countries with diverse social, economic and political backgrounds regard each other as equal in status.

The framework of common goals and values include the promotion of democracy, egalitarianism, free trade, good governance, human rights, individual liberty, multilateralism, rule of law, and world peace. All these are carried out through multilateral projects, and activities including the quadrennial Commonwealth Games.

Le comité pédagogique

sous le patronage du général d'armée aérienne Denis Mercier,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Général de brigade aérienne Patrice Sauvé, *directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.*

Colonel Bernard Dartaguiette, *commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur air.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Jean-Pierre Zarader, *agrégé de philosophie.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Odile Fuchs-Taugourdeau, *magistrate, vice-présidente de section au tribunal administratif de Paris.*

Patrick Facon, *chargé de mission au CESA, qualifié aux fonctions de professeur des universités.*

François Pernot, *professeur des Universités en histoire moderne.*

Frédéric Charillon, *directeur général de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM).*

Pierre-Henri d'Argenson, *rapporteur à la Cour des comptes.*

Jacques Villain, *histoire de la conquête spatiale et de la dissuasion nucléaire, membre de l'Académie de l'air et de l'espace.*

Jean-Marc Albert, *professeur d'histoire de première supérieure.*